## Questions orales

• (1420)

[Français]

## LA SANTÉ

## L'UNIFORMITÉ DES ESTAMPILLES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES POUR LA VIANDE

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, complémentaire à celles qui ont été posées par le chef de l'opposition.

Le ministre a-t-il eu des rencontres avec ses homologues qui représentent les provinces, ou s'il se propose d'en avoir, pour que, une fois pour toutes, les normes de l'estampille Canada approved ou Québec approved ou Ontario approved se ressemblent pour ce qui est de la qualité des viandes vendues pour la consommation humaine?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, les standards et les normes ont été bien reconnus en ce qui concerne le Canada. Quant aux estampilles apposées par les provinces, elles sont censées suivre à peu de chose près les standards canadiens. Le problème soulevé au Québec dans le cas présent semble évidemment en être un d'application des règlements provinciaux, laquelle ne semble pas avoir été adéquate.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre vient de dire que ces normes se ressemblent. Pourrait-il dire s'il va préconiser, avec ses homologues provinciaux, les mêmes normes quant à la qualité des abattoirs, et le transport des animaux vivants conduits à l'abattoir, afin que les normes soient les mêmes pour les gouvernements fédéral et provinciaux?

M. Lalonde: Monsieur le président, je ne suis malheureusement pas en mesure de donner à l'honorable député l'assurance quant aux détails des règlements des diverses provinces, lesquels diffèrent des règlements au niveau fédéral. Mais je voudrais quand même attirer son attention sur le fait que le problème actuel qui se pose n'est pas relatif à la réglementation comme telle, mais à l'application des règlements, laquelle semble avoir été inadéquate. Quant au problème fondamental que soulève le député, il est d'intérêt public, et je vais l'examiner davantage.

[Traduction]

LES MOTIFS DE L'ABSTENTION DU GOUVERNEMENT QUANT AUX POURSUITES JUDICIAIRES CONTRE LES CHAROGNARDS DU QUÉBEC

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Dans sa réponse au chef de l'opposition, il a affirmé que le gouvernement du Québec avait institué une enquête à la suite d'une inspection effectuée par son ministère aux termes de la loi sur les aliments et drogues. Si c'est le cas, expliquerait-il à la Chambre pourquoi il ne s'est pas acquitté de la tâche que lui confiait la loi et n'a pas exercé des poursuites en vertu de l'article 4 de la loi?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Comme d'habitude, l'honorable député semble donner à ma réponse une interprétation plus large que celle que je lui ai donnée en réalité. J'ai dit que l'enquête en question avait été initiée à la suite d'enquêtes menées par les inspecteurs de mon ministère.

Cependant, dès le début de cette enquête, il a été démontré qu'il s'agissait d'un travail qui relevait beaucoup plus des forces policières que du travail d'inspection normal fait par mon ministère et, dès ce moment, les forces policières appropriées ont été invitées à se charger de l'enquête en question, qui a été poursuivie; et l'on a, à l'heure actuelle, les conclusions de cette enquête policière, qu'on est sur le point de rendre publiques. Les poursuites nécessaires seront intentées une fois que toutes les preuves nécessaires auront été recueillies par cette enquête.

[Traduction]

LA VENTE DE VIANDE AVARIÉE AU QUÉBEC EN DÉPIT DU PLUS GRAND NOMBRE D'INSPECTEURS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): En juin 1974, la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires recommanda d'inspecter plus strictement la viande au Canada afin de veiller à ce que la viande avariée ou de qualité inférieure ne soit pas mise sur le marché; le 25 octobre 1974, le ministre a dit à la Chambre que 30 nouveaux techniciens et spécialistes seraient engagés uniquement pour inspecter la viande dans tout le pays. Si cela s'est fait—et je suppose que ces inspecteurs sont toujours en fonction—le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment on a pu vendre 700,000 livres de charogne aux Québécois?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, il est bien évident que l'excellent travail accompli par les inspecteurs a permis de mettre à jour des pratiques complètement inappropriées, qui relèvent, je le rappelle, dans ces cas, de la responsabilité particulière de la province concernée.

[Traduction]

M. McGrath: Cela n'est guère une consolation pour les personnes qui ont mangé de cette viande.

## L'ÉTABLISSEMENT DE NORMES QUANT À LA TENEUR EN BACTÉRIES DE LA VIANDE—LES PROJETS DU GOUVERNEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il y a eu des entretiens avec les provinces en vue d'établir des normes nationales quant à la teneur en bactéries de la viande jugée acceptable; aussi, le ministre peut-il dire si le gouvernement fédéral compte toujours établir des normes nationales à ce sujet ou s'il y a renoncé?

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, la réponse à la dernière partie de la question est non.

[Traduction]

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, je regrette mais on ne peut pas répondre à ma question tout simplementt par oui ou par non. J'ai demandé au ministre si le gouvernement avait renoncé à l'idée de fixer des normes à l'échelle nationale. J'aimerais qu'il réponde à ma question. Deuxièmement, je me demande si . . .

[M. Buchanan.]